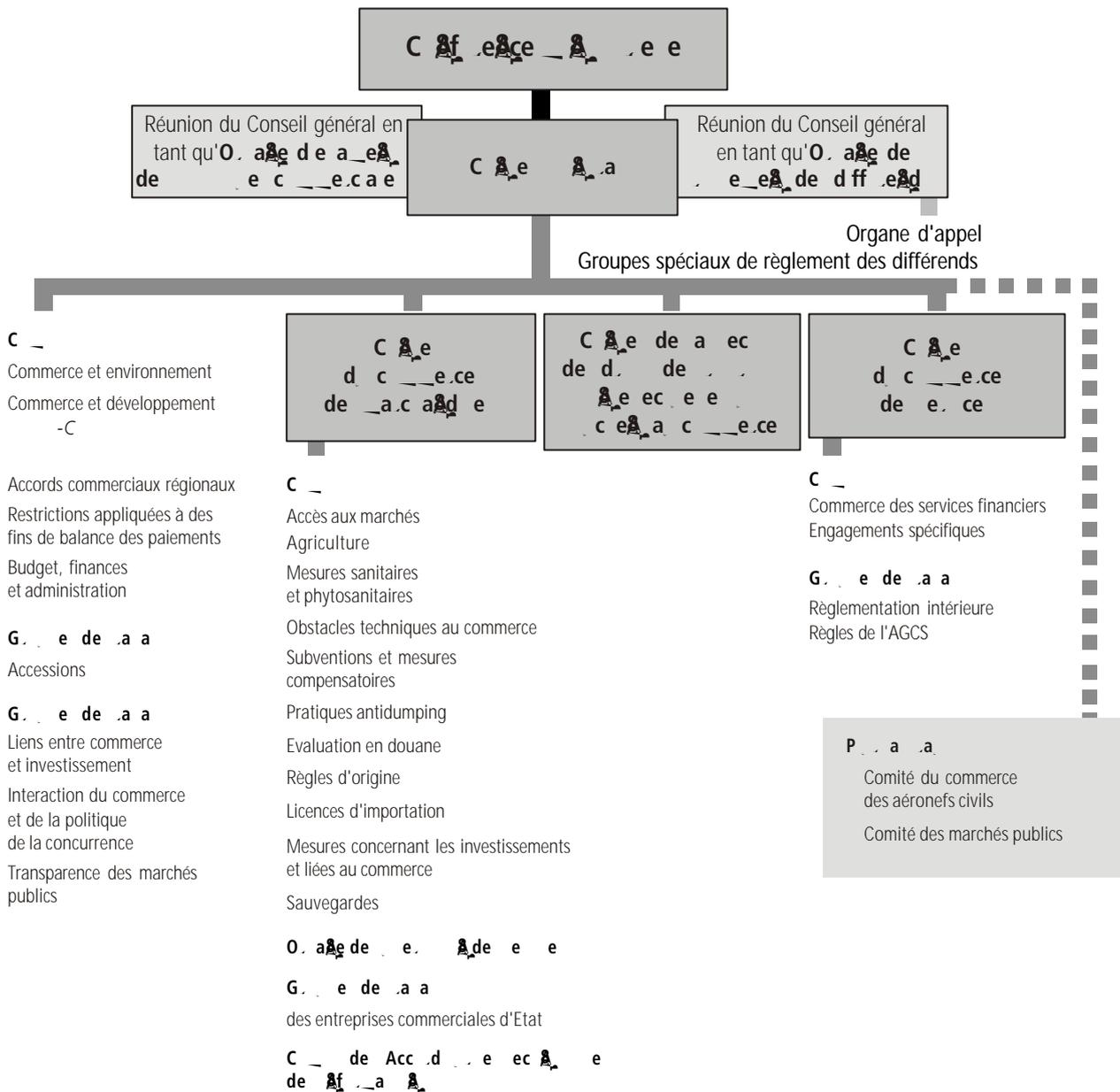

Chapitre V

ORGANISATION,
SECRÉTARIAT
ET BUDGET

Structure de l'OMC

Tous les membres de l'OMC peuvent participer à tous les conseils, comités, etc., à l'exception de l'Organe d'appel, des groupes spéciaux de règlement des différends, de l'Organe de supervision des textiles et des comités et conseils établis en vertu des Accords plurilatéraux.



Légende

- Présentation de rapports au Conseil général (ou à un organe subsidiaire)
- Présentation de rapports à l'Organe de règlement des différends
- ■ ■ ■ ■ Les comités établis en vertu des accords plurilatéraux informent le Conseil général de leurs activités, bien que ces accords n'aient pas été signés par tous les membres de l'OMC

Le Conseil général se réunit également en tant qu'Organe d'examen des politiques commerciales et Organe de règlement des différends

Dans le cadre des négociations en cours, le Conseil du commerce des services et le Comité de l'agriculture se réunissent en "sessions extraordinaires" et font rapport directement au Conseil général

Le Secrétariat de l'OMC, qui est entièrement installé à Genève, emploie quelque 552 fonctionnaires et a à sa tête un Directeur général. Comme les décisions ne sont prises que par les Membres, le Secrétariat n'a aucun pouvoir de décision. Ses principales tâches sont de fournir aux divers conseils et comités un appui technique et professionnel, d'aider à fournir une assistance technique aux pays en développement, de suivre et d'analyser l'évolution du commerce mondial, d'informer le public et la presse et d'organiser les conférences ministérielles. En outre, le Secrétariat offre certaines formes d'assistance juridique dans le processus de règlement des différends et conseille les gouvernements qui souhaitent devenir Membres de l'OMC.

Quelque 60 nationalités sont représentées parmi les 552 fonctionnaires du Secrétariat. Le personnel professionnel se compose essentiellement d'économistes, de juristes et autres spécialistes de la politique commerciale internationale. Il existe aussi un important effectif de personnel d'appui dans des secteurs comme l'informatique, les finances, la gestion des ressources humaines et les services linguistiques. L'effectif total compte à peu près autant d'hommes que de femmes. Les langues de travail sont l'anglais, le français et l'espagnol.

Tableau V.2

Pays	M	F	Total
Allemagne	7	6	13
Argentine	2	4	6
Australie	5	4	9
Autriche	1	1,5	2,5
Belgique	3	1	4
Bénin	1		1
Bolivie	1	1	2
Brésil	1	1,5	2,5
Burkina Faso	1		1
Canada	17	9	26
Chili	3	2	5
Colombie	5		5
Costa Rica		1	1
Côte d'Ivoire	1		1
Cuba		1	1
Danemark	1	1	2
Égypte	2	1	3
Espagne	16	20	36
États-Unis	8	15,5	23,5
Éthiopie	1		1
Finlande	2	1	3
France	63	66	129
Ghana	1		1
Grèce	2	2	4
Honduras		1	1
Hong Kong, Chine		1	1
Hongrie	1		1
Inde	5	5	10
Irlande	2	11	13
Italie	9	7	16
Japon	2	1	3
Liban	1		1
Malaisie	1	0,5	1,5
Malawi	1		1
Maroc		1	1
Maurice	1		1
Mexique	2		2
Nigéria	1		1
Norvège	3		3
Nouvelle-Zélande	4	1	5
Paraguay		1	1
Pays-Bas	6	1	7
Pérou	4	3	7
Philippines	2	3	5
Pologne	3	1	4
Portugal	2		2
République de Corée	2		2
Roumanie	1	2	3
Royaume-Uni	16	55	71
Sénégal	1		1
Sri Lanka	2	2	4
Suède	2	5	7
Suisse	13	18,5	31,5
Thaïlande	1	1	2
Tunisie	3	1	4
Turquie		2	2
Uruguay	6	2	8
Venezuela	3	2	5
Zaire	1		1
Zimbabwe		1	1
Total partiel pour 2001	245	267,5	512,5
Postes vacants et postes pour lesquels le recrutement est en cours			39,5
N _b.e a de e . 2001			552



Le Secrétariat de l'OMC est organisé en divisions ayant des rôles fonctionnels, d'information, de liaison ou d'appui. Les divisions ont normalement à leur tête un Directeur subordonné à un Directeur général adjoint ou directement au Directeur général.

Divisions fonctionnelles

D **Aide à l'accès**

Le travail de cette division consiste à faciliter les négociations entre les Membres de l'OMC et les États et entités qui demandent leur accession à l'OMC en encourageant l'intégration de ces derniers dans le système commercial multilatéral grâce à la libéralisation effective de leur régime de commerce des biens et des services et à coordonner les efforts déployés collectivement par les Membres de l'OMC pour élargir le champ et la portée géographique de l'OMC. Actuellement, 30 groupes de travail examinant l'accession de différents candidats sont en fonction.

D **Aide à l'application de l'accord de base**

Cette division fournit une assistance effective pour toutes les questions liées aux nouvelles négociations sur l'agriculture. Pour cela, elle contribue activement à la mise en œuvre des règles et engagements en vigueur découlant des instruments de l'OMC en ce qui concerne l'agriculture, aide à améliorer la qualité de cette mise en œuvre, et fait en sorte que les travaux du Comité de l'agriculture dans tous les domaines, y compris en particulier le processus d'examen multilatéral de ces engagements, soient organisés et réalisés de manière efficace. Elle contribue à la mise en œuvre de l'Accord sur l'application des mesures

Comité des technologies de l'information: Fournir une assistance technique et des renseignements aux participants en voie d'accession; examiner la mise en œuvre de l'ATI; poursuivre les travaux, techniques et autres, sur les obstacles non tarifaires et les questions de classification; s'agissant de l'examen des produits visés (ATIII), assurer au besoin un soutien pour les négociations et le suivi.

Comité de l'inspection avant expédition: Surveiller la mise en œuvre de l'Accord sur l'inspection avant expédition et assurer le bon fonctionnement de l'entité indépendante d'examen visée à l'article 4 de l'Accord, en coopération avec la Chambre de commerce internationale et la Fédération internationale des sociétés d'inspection.

D **Division des affaires générales**

Cette division coordonne les travaux préparatoires des conférences ministérielles de l'OMC, ainsi que le suivi des décisions et des programmes de travail découlant de ces conférences. En particulier, elle contribue à l'établissement et au fonctionnement de la structure de négociation dont pourront convenir les Ministres, quelle qu'elle soit; promeut la poursuite de ces objectifs par la communication et le travail d'équipe au sein du Secrétariat; conseille et épaula la direction générale et le Président du Conseil général (ou tout autre fonctionnaire compétent de l'OMC) relativement à leurs attributions dans ces domaines.

La Division a un travail permanent supposant des réunions périodiques formelles ou informelles au niveau du Conseil général ou l'équivalent, de nombreuses consultations informelles, de fréquents contacts avec les délégations et une importante fonction de coordination et de communication au sein du Secrétariat. En outre, elle aide le Secrétariat dans la promotion de la transparence et du dialogue avec le public, par exemple en envoyant des orateurs à des réunions et en contribuant à la rédaction des discours de la direction générale.

D **Division des règles**

Le rôle de cette division est de veiller à ce que les négociations et les consultations en cours dans tous les organes de l'OMC dont elle assure le secrétariat se déroulent efficacement et soient facilitées. Pour cela, elle surveille la mise en œuvre des Accords de l'OMC dans les domaines des pratiques antidumping, des subventions et mesures compensatoires, des sauvegardes, du commerce d'État et des aéronefs civils, et aide activement à leur mise en œuvre; elle fournit aux Membres toute l'assistance et tous les conseils nécessaires pour ce qui est de la mise en œuvre de ces accords; elle fournit des secrétaires et des juristes aux groupes spéciaux chargés du règlement des différends qui ont à connaître de questions relevant des Accords dans le domaine des règles; et elle prend une part active au programme d'assistance technique de l'OMC.

Les organes dont la Division des règles assure le secrétariat sont les suivants: Comité des pratiques antidumping, Comité des subventions et des mesures compensatoires, Comité des sauvegardes, Comité du commerce des aéronefs civils, Groupe de travail des entreprises commerciales d'État, Groupe d'experts informel concernant le calcul des subventions aux fins de l'article 6.1 de l'Accord sur les subventions, Groupe d'experts permanent, Groupe informel de l'anticonournement, Groupe de travail spécial de la mise en œuvre de l'Accord antidumping et Groupe de travail de l'interaction du commerce et de la politique de la concurrence (secrétariat partagé).

D **Division des statistiques**

Cette division soutient les Membres et le Secrétariat de l'OMC en leur fournissant des données quantitatives sur des questions économiques et de politique commerciale. Elle est le principal fournisseur des statistiques de l'OMC, par le biais de sa publication annuelle intitulée "Statistiques du commerce international" et de ses sites Internet et Intranet. Elle est responsable de la maintenance et du développement de la Base de données intégrée qui répond aux demandes d'information du Comité de l'accès aux marchés concernant les droits de douane. En outre, ses statisticiens fournissent aux Membres une assistance technique en rapport avec la Base de données intégrée. Enfin, elle joue un rôle actif dans le renforcement de la coopération et de la collaboration entre organisations internationales dans le domaine des statistiques du commerce des marchandises et des services et veille à ce que les exigences de l'OMC en ce qui concerne les notions et les normes sur lesquelles s'appuie le système statistique international soient respectées.

D **Division des affaires en développement**

La mission de cette division est d'aider les pays en développement à participer plus pleinement au système commercial multilatéral par la mise en valeur des ressources humaines, le renforcement des capacités institutionnelles et une meilleure sensibilisation du public au système commercial multilatéral. Elle fournit une coopération technique sous forme d'activités de formation, de missions consultatives, de séminaires et d'ateliers nationaux ou

régionaux et/ou de notes techniques sur des questions intéressant les pays bénéficiaires. Cela leur permettra de mieux comprendre les droits et obligations découlant des Accords de l'OMC, d'adapter leur législation nationale et de participer davantage au processus multilatéral de prise de décisions. Ils pourront aussi bénéficier d'avis juridiques au titre de l'article 27:2 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends. Par ailleurs, la Division assure une formation de base sur le système commercial multilatéral au moyen d'outils informatiques tels que les CD-ROM et Internet et encourage l'utilisation accrue de la visioconférence, de cassettes vidéo et du courrier électronique dans les activités de coopération technique afin de compléter la documentation sur support papier et les contacts personnels. Les autres activités connexes sont notamment la création de centres de référence de l'OMC accessibles sur Internet et l'organisation de stages sur la recherche de renseignements liés au commerce sur Internet et en particulier sur le site Web de l'OMC et sur l'utilisation des outils informatiques pour remplir les obligations de notification. La Division gère l'utilisation des fonds d'affectation spéciale fournis par différents donateurs pour la coopération technique.

D **Aide**

Cette division fournit une assistance technique et des conseils concernant la mise en œuvre de l'Accord sur les textiles et les vêtements (ATV) et le commerce des textiles en général aux Membres de l'OMC et aux pays candidats à l'accession, contribue à assurer le secrétariat de l'Organe de supervision des textiles, fournit les services nécessaires aux groupes spéciaux chargés du règlement des différends, en coopération avec la Division des affaires juridiques, participe aux activités de formation et de coopération technique de l'OMC, entretient une vaste base de connaissances sur les faits nouveaux survenant dans le commerce mondial des textiles et les vêtements et les politiques et mesures adoptées par les gouvernements dans ce domaine, et fournit des informations et des conseils aux organisations non gouvernementales et intergouvernementales, aux associations professionnelles et aux universitaires.

La Division veille au bon fonctionnement de l'Organe de supervision des textiles (OSpT) en assurant son secrétariat pour l'exécution de ses tâches de supervision de la mise en œuvre de l'ATV et d'examen de toutes les mesures prises en vertu de l'ATV et de leur conformité avec celui-ci et de l'adoption des mesures qu'il est appelé à prendre par l'ATV. Elle aide l'OSpT à préserver et à accroître la transparence des questions liées à ces activités, notamment en fournissant une justification détaillée, dans les rapports de l'OSpT, des constatations et recommandations de celui-ci.

D **Ad c _e.ce e de 'eA . AAc_eA**

Cette division fournit les services et un appui aux comités de l'OMC qui s'occupent des liens entre commerce et environnement et des obstacles techniques au commerce (OTC). En ce qui concerne le commerce et l'environnement, elle soutient les travaux du Comité du commerce et de l'environnement en fournissant une assistance technique aux Membres; elle

les activités communes avec la CNUCED dans le domaine du commerce et de l'investissement, et renforce la collaboration avec le personnel du FMI et de la Banque

mondiale du commerce. Elle fournit au public une information claire et concise par des contacts réguliers et fréquents avec la presse, un large éventail de publications et un service Internet de plus en plus performant. Elle est chargée de fournir aux délégations et au public les publications jugées nécessaires pour comprendre le commerce international et l'OMC.

Internet devient un moyen de plus en plus important de diffusion de l'information relative à l'OMC. La rubrique "salle de presse" du site Web de (www.wto.org) est accessible aux journalistes du monde entier et le site Internet principal reçoit plus de 250000 visites par mois de plus de 170 pays. La diffusion par Internet est employée pour permettre au public de mieux être informé sur des manifestations spéciales comme les réunions ministérielles et les colloques de haut niveau. La Division de l'information et des relations avec les médias, en étroite collaboration avec la Division de la coopération technique, continue de s'acquitter du mandat défini lors de la Réunion de haut niveau de 1997 sur les pays les moins avancés, notamment en créant un réseau informatisé de 69 centres des références de l'OMC dans les PMA et les pays en développement. Elle continue de développer ses activités en partenariat avec le secteur privé pour la publication et la diffusion de documents de l'OMC, sous forme tant électronique qu'imprimée, dans le but d'assurer à cette documentation une diffusion de plus en plus grande à l'échelle mondiale dans les trois langues de travail de l'OMC qui sont l'anglais, le français et l'espagnol.

La bibliothèque de l'OMC contient une collection unique de documents du GATT et de l'OMC ainsi que de nombreux ouvrages consacrés au système commercial multilatéral. Le public y a accès et son catalogue pourra bientôt être consulté sur le site Internet de l'OMC.

D  de  e a  e  e e

Tableau V.3

B d e d Sec. a a de 'OMC, 2001

Chapitre	Francs suisses
1. Personnel (années de travail)	
a) Traitements	60646860
b) Contributions au régime de pensions	11891440
c) Autres dépenses communes de personnel	10946000
2. Personnel temporaire	11443050
3. Communications	
a) Télécommunications	568000
b) Services postaux	1227000
4. Bâtiments et installations	
a) Loyers	39600
b) Électricité, chauffage, eau	1601500
c) Entretien et assurances	907000
5. Matériel durable	3474750
6. Matériel non durable	1264670
7. Services contractuels	
a) Tirage des documents	1217000
b) Bureautique/Informatique	2213540
c) Autres	244000
8. Dépenses générales de personnel	
a) Formation	408000
b) Assurances	1079900
c) Services communs	519000
d) Divers	46500
9. Missions	
a) Missions officielles	1205100
b) Missions de coopération technique	1163200
10. Stages de politique commerciale	1490000
11. Contribution au CCI	14361500
12. Divers	
a) Frais de représentation et de réceptions	258000
b) Groupes spéciaux chargés du règlement des différends	1337000
c) Groupe d'experts permanent/arbitrage dans le cadre de l'AGCS	30000
d) Organe d'appel	
e) Bibliothèque	567000
f) Publications	203000
g) Information du public	260000
h) Vérification extérieure des comptes	70000
i) Réunions ministérielles	400000
j) ISO	60000
k) Autres	63000
13. Dépenses imprévues	100000
T a	131305610

Chapitre	Francs suisses
1. Personnel (années de travail)	
a) Traitements	1253900
b) Contributions au régime de pensions	244600
c) Autres dépenses communes de personnel	381400
2. Personnel temporaire	108500
3. Communications	
a) Télécommunications	6500
b) Services postaux	
4. Bâtiments et installations	
a) Loyers	
b) Électricité, chauffage, eau	11000
c) Entretien et assurances	10000
5.	

Tableau V.5 ()

C. A. b. A. de Me. b. e. a. b. d. e. de 'OMC e a. b. d. e. de 'O. a. d. a. e.,
'e. e. c. ce 2001

Membres	Contributions 2001	
	%	Francs suisses
Barbade	0,02	26580
Belgique	2,774	3686646
Belize	0,015	19935
Bénin	0,015	19935
Bolivie	0,027	35883
Botswana	0,039	51831
Bésil	1,047	1391463
Brunéi Darussalam	0,046	61134
Bulgarie	0,099	131571
Burkina Faso	0,015	19935
Burundi	0,015	19935
Cameroun	0,029	38541
Canada	3,892	5172468
Chili	0,335	445215
Chypre	0,069	91701
Colombie	0,254	337566
Communautés européennes	0	0
Congo	0,026	34554
Corée, Rép. de	2,549	3387621
Costa Rica	0,095	126255
Côte d'Ivoire	0,074	98346
Croatie	0,155	205995
Cuba	0,054	71766
Danemark	1,001	1330329
Djibouti	0,015	19935
Dominique	0,015	19935
Égypte	0,271	360159
El Salvador	0,052	69

Tableau V.5 ()

C a b A de Me b e a b d e de 'OMC e a b d e de 'O. a e d'a e ,
'e e.c ce 2001

Membres	Contributions 2001	
	%	FS
Jordanie	0,071	94359
Kenya	0,052	69108
Koweït	0,216	287064
Lesotho	0,015	19935
Lettonie	0,051	67779
Liechtenstein	0,028	37212
Luxembourg	0,297	394713
Macao, Chine	0,064	85056
Madagascar	0,015	19935
Malaisie	1,465	1946985
Malawi	0,015	19935
Maldives	0,015	19935
Mali	0,015	19935
Malte	0,05	66450
Maroc	0,163	216627
Maurice	0,044	58476

MarRxiqu2.3998 0 TD 0.0419 Tc (0,01) Tj 4.1621 Tc (5) Tj 9 87.1999 0 TD 0.12us6P Tc (7) Tj -316.7997 -12 M21

Tableau V.5 ()

Contributions des Membres de l'OMC et de l'Organisation mondiale du Commerce au budget de l'OMC pour l'exercice 2001

Membres	Contributions 2001	
	%	Francs suisses
Swaziland	0,018	23922
Tanzanie	0,027	35883
Tchad	0,015	19935
Thaïlande	1,131	503099
Togo	0,015	19935
Trinité-et-Tobago	0,047	62463
Tunisie	0,138	183402
Turquie	0,838	1113702
Uruguay	0,068	90372
Venezuela	0,335	445215
Zambie	0,022	29238
Zimbabwe	0,034	45186
T a	100	13290000

Désignation des Fonds Programme des Membres de l'OMC pour l'exercice 2001

Fonds d'affectation spéciale

Désignation	Fonds	Programme	1/1/01	2001	T a
Pays-Bas	T0006	Programme de stages de l'OMC	561605	1050000	1611605
Hong Kong, Chine	T0024	Activités de coopération technique	27428		27428

T D 5 0 . 1 6 2 1 T c 5 . 9 0 8 1 3 6 T c 5 5 n e 0 1 2 1 1